

00055

ARRETE N° _____ **/MINADER DU** 18 MAI 2018
portant création de certains Postes de Police Phytosanitaire
aux frontières maritimes et terrestres du Cameroun.

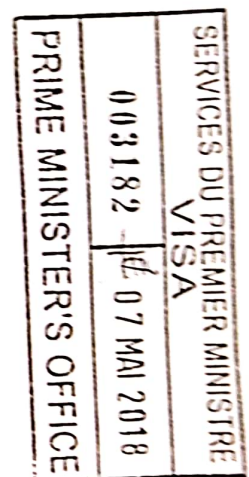
LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
 Vu le décret n°2005/0771/PM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale ;
 Vu le décret n°2005/0772/PM du 06 avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires ;
 Vu le décret 2005/118 du 16 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er}.– Les Postes de Police Phytosanitaire ci-après sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, créés dans les localités suivantes :

REGIONS	DEPARTEMENTS	POSTES DE POLICE PHYTOSANITAIRES
EXTREME-NORD	Diamaré	Aéroport de Maroua
	Logone et Chari	Logone Birni
		Blangoua
		Darack
NORD	Mayo-Rey	Touboro
	Faro	Djalingo-Beka
	Bénoué	Gashiga
		Port fluvial de Garoua
		Touroua
		Barndake
NORD-OUEST	Donga-Mantung	Sabongari
		Abongshie
SUD	Océan	Port en eau profonde de Kribi
	Dja et Lobo	Alati
SUD-OUEST	Fako	Tiko
		Idenau
	Manyu	Akwaya



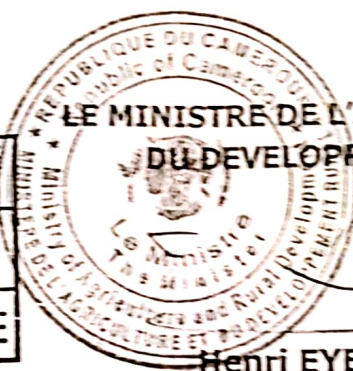
Article 2:- Les nominations aux postes de responsabilité prévus dans le présent arrêté se font conformément aux profils retenus dans le cadre organique joint en annexe au décret 2005/118 du 16 avril 2005 sus visé.

Article 3:- Les postes créés par le présent arrêté seront progressivement mis en place en fonction des ressources disponibles.

Article 4:- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 18 MAI 2018

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
003182 07 MAI 2018
PRIME MINISTER'S OFFICE



Henri EYEBE AYISSI